

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-30_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Direction des Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de ville 2015-2022 du Grand Cahors a été conclu avec l'ensemble des partenaires suivants : Etat, communes de Cahors et de Pradines, Région Occitanie, Département du Lot, Caisse d'allocations familiales du Lot, Caisse primaire d'assurance maladie du Lot, Caisse des dépôts et consignations, Office public HLM Lot Habitat, Société anonyme HLM Interrégionale Polygone, Pôle emploi, Mission locale pour l'emploi, Chambre de commerce et d'industrie du Lot, Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot, Union départementale des associations familiales du Lot.

Ce contrat intègre un volet réussite éducative visant les objectifs suivants :

LA REUSSITE EDUCATIVE : créer les conditions de la réussite éducative	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Développer l'égalité des chances	Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants les plus en difficulté
	Améliorer la qualité de l'offre éducative péri et extrascolaire sur Terre Rouge
	Encourager les actions favorisant la confiance en soi, sa propre capacité à apprendre et à se projeter
Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire	Accompagner les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité
	Renforcer l'accueil et l'accompagnement de tous les enfants en milieu scolaire
	Prévenir le décrochage et accompagner le « raccrochage »

En vertu de l'article 128 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, un Programme de Réussite Educative (PRE) renvoie en effet aux éléments ci-après :

« Les dispositifs de réussite éducative mènent des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degré et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.

Ils sont mis en œuvre dès la maternelle, selon des modalités précisées par décret, par un établissement public local d'enseignement, par la caisse des écoles, par un groupement d'intérêt public ou par toute autre structure juridique adaptée dotée d'une comptabilité publique.

Les dispositifs de réussite éducative s'adressent prioritairement aux enfants situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Chaque année, un bilan des dispositifs de réussite éducative est présenté à l'ensemble des partenaires y contribuant. »

L'animatrice recrutée en 2015 a vu, depuis, ses missions évoluer de façon substantielle. Elle est en effet positionnée en encadrement direct d'intervenants de la filière psycho-sociale, en coordination d'intervenants partenaires, en lien avec leurs encadrants dans différentes institutions (Education Nationale et autres services de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...). Elle prépare et anime les comités de pilotage du PRE et participe à celui du Contrat de Ville, plus généraliste. Ces deux instances garantissent la gouvernance des dispositifs concernant la géographie prioritaire et les populations les plus vulnérables, en rassemblant, au moins une fois l'an, les 19 co-signataires du Contrat de Ville. A ce titre, elle présente les éléments du bilan du PRE, les propositions d'orientations, à partir des observations consolidées en comité technique, qu'elle anime également.

Les missions et responsabilités confiées correspondant à celles du cadre d'emplois des attachés territoriaux, il convient de mettre en cohérence le grade de cet agent avec ses fonctions.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De créer un poste d'attaché (catégorie A) à temps complet à compter de ce jour ;
- b- De supprimer le poste d'animateur (catégorie B) après avis du Comité Technique compétent ;
- c- De dire que les crédits nécessaires à la modification de cet emploi sont inscrits aux budgets 2019 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE